

RÈGLEMENT INSCRIPTION DES FILMS FICTIONS ET DOCUMENTAIRES

Festival Festival International du Film Politiqu - 11 au 15 janvier 2024

Préambule

La sixième édition du Festival International du Film Politique se déroulera du 11 au 15 janvier 2024 à Carcassonne.

Le Festival est organisé par l'association Regard Caméra, en partenariat avec des organisations institutionnelles et le soutien de structures privées.

Les films inscrits au festival seront visionnés par les membres du comité de sélection.

Article 1. Éligibilité aux inscriptions

1.1 Ligne éditoriale du festival

Le festival inscrit sa ligne éditoriale au travers du cinéma politique définit comme le cinéma qui questionne les enjeux politiques de nos sociétés. Les films peuvent donc aborder les régimes politiques, les sujets économiques, environnementaux, sociaux, de droits humains ou encore de guerre ou de sécurité. Le cinéma politique met au cœur de ses scénarios ces questions.

1.2. Format et durée

Les critères de format sont déterminés en fonction des catégories de sélection. Cf article 2.2

1.3. Langues

Afin d'être éligible à l'inscription au comité de sélection, le film doit être soit en langue française soit sous-titrés en français ou en anglais.

En cas de sélection, le film doit être livré au festival :

- **Si VO français avec sous-titres anglais**
- Si VO langue étrangère : sous-titres français et anglais

1.4. Année de production, date de sortie et exclusivité

Seuls les films dont la date de sortie dans les salles française ou de diffusion (TV, plateformes, ...) est ultérieure au 17 janvier 2024.

Seuls les films ayant été produits en 2021, 2022 ou 2023 sont éligibles à l'édition 6 du festival (excepté sélection scolaire).

Le festival ne réclame pas d'exclusivité territoriale ou nationale sur les avants-premières.

1.5 Liens et copies fournis au comité de sélection

Afin de valider l'inscription d'un film, un lien privé ou une copie du film doit être livré au festival. Ce lien doit durer 30 jours et **permettre à 9 membres du comité de découvrir l'œuvre inscrite.**

L'ayant droit s'engage, en cas de demande de la part de la direction du festival, à fournir un nouveau lien à destination des membres du comité de sélection, du service presse du festival ou tout autre membre interne au festival nécessitant un visionnage du film.

Article 2. Dépôt des candidatures et tarifs

2.1 Longs-métrages

Les inscriptions se déroulent jusqu'au lundi 9 octobre 2023 inclus.

2.2 Courts-métrages

Les inscriptions se déroulent jusqu'au vendredi 29 septembre 2023 inclus.

2.3 Communication pour les films sélectionnés

L'ayant droit qui a inscrit un ou plusieurs films sera informé des décisions du comité de sélection à partir du 15 novembre 2023 par e-mail à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription.

En cas de non-réponse sous 72h à l'annonce de la sélection d'un film, le comité de sélection pourra décider du retrait du film de la sélection

La sélection finale du festival est réalisé aux alentours du 20 novembre 2023.

2.4 Tarif des inscriptions

Chaque inscription nécessite le règlement de la somme de 20€.

Article 3 – Catégories de programmation

3.1. Catégories

Cinq catégories composent la sélection du festival :

- Une sélection officielle de longs-métrages composée de 6 fictions, en compétition
- Une sélection officielle 6 longs-métrages documentaires, en compétition
- Une sélection officielle de 6 courts-métrages, documentaires et fiction, en compétition
- Une sélection de longs-métrages de fictions et de documentaires hors-compétition
- Une sélection scolaire composée de 7 longs-métrages

3.2 Format et durée d'éligibilité aux catégories

- Longs-métrages documentaires en compétition :
 - *Plus de 60 minutes*
- Longs-métrages de fiction en compétition :
 - *Plus de 60 minutes*
- Courts-métrages en compétition :
 - *Moins de 15 minutes*
- Longs-métrages hors-compétition :
 - *Plus de 60 minutes*

Article 4. Palmarès et jurys

4.1 Palmarès

- Tous les films :
 - *Prix du public longs-métrages documentaire*
 - *Prix du public longs-métrages fiction*
 - *Prix du public courts-métrage*
- Longs-métrages documentaires en compétition :
 - *Prix du Syndicat Français de la Critique de Cinéma*
 - *Prix des étudiants*
- Longs-métrages de fiction en compétition :
 - *Grand Prix*
 - *Prix de la meilleure réalisation*
- Courts-métrages en compétition :
 - *Prix du meilleur court-métrage*
- Sélection scolaire collège :
 - *Prix des collégiens*

4.2 Composition des jurys

Les jurys sont composés de la manière suivante :

- Jury fiction : 3 à 5 professionnels du cinéma et de l'audiovisuel
- Jury documentaire : En partenariat avec le SFCC, 3 à 5 critiques de cinéma
- Jury étudiant : 3 à 5 étudiant(e)s issus de formations supérieures en cinéma, audiovisuel, photographie ou science politique
- Jury courts-métrages : Quatre représentants d'associations culturelles et un(e) professionnel(le) du cinéma et de l'audiovisuel (ex-lauréat du festival)

Article 5. Communication et accompagnement des œuvres

5.1 Communication en cas de sélection

L'ayant droit d'une œuvre sélectionnée au festival s'engage à communiquer sur la sélection de celle-ci et la séance.

Le festival s'engage à fournir à l'ayant droit les « lauriers » de sélection, en français et en anglais. L'ayant droit s'engage à faire figurer ces lauriers dans les différents éléments marketing concernant le film sélectionné.

5.2 Communication des films lauréats

L'ayant droit dont un film est lauréat, s'engage à communiquer sur le prix reçu lors du festival dans les différents éléments marketing concernant le film primé.

5.3 Accompagnement des films par les équipes

Le festival invite et prend à sa charge (transport, hébergement, repas) la venue de deux membres de chaque film sélectionné.

L'ayant droit s'engage à transmettre l'invitation du festival à l'équipe du film.

En cas d'empêchement d'une présence physique à Carcassonne dans le cadre de la projection du film, l'ayant droit s'engage à ce que le film soit accompagné par un membre de l'équipe en duplex, si les conditions techniques de la salle le permettent.

5.3 Dispositions spécifiques aux films en compétition

Afin d'assurer une représentation de l'ensemble des équipes des films sélectionnés en compétition officielle, l'ayant droit s'engage à ce que le producteur, le réalisateur ou le distributeur du film soit présent lors de la cérémonie de clôture du festival, lundi 13 janvier à Carcassonne.

En cas d'empêchement d'une présence physique à Carcassonne, l'ayant-droit s'engage à une participation en duplex. Les équipes participant en duplex à la cérémonie de clôture s'engagent à se rendre disponibles lundi 13 janvier de 17h à 18h pour la répétition technique de la cérémonie ainsi que de 19h à 21h30 pour la cérémonie de clôture du festival.

Article 6. comités et modalités de sélection

6.1 Comité de sélection long-métrages

Le comité de sélection de la 6e édition est composé de :

- Régine Arniaud, critique de films
- Francine Raymond, rédactrice en chef
- Matthieu Bonnery, chef d'entreprise
- Eloïse Domenjus, chargée de production
- Luka Martineau, attaché culturel
- Tristan Domenjus, professionnel cinéma animation
- Nora IISMAILI ALAOUI, étudiante en cinéma
- Paul Cabanes, scénariste, assistant-réalisateur

6.2 Comité de sélection court-métrages

- Nora Melhli, productrice
- Olivier Zoppi, enseignant en histoire, membre de la direction du festival
- Sandrine Borrel, membre de la direction du festival

6.3 Modalité de sélection

Chaque film inscrit est visionné par au moins deux membres du comité.

En fonction de critères concernant la qualité de la réalisation, de l'interprétation, du montage, de la musique et du scénario, les films répondant à la totalité ou à la majorité des attentes données sont visionnés par l'intégralité des membres du comité de sélection.

L'ensemble des films répondant à ces critères sont également visionnés par Etienne Garcia, président du festival, et Henzo Lefevre, directeur du festival, en charge de la direction artistique de l'événement.

Article 7. Conditions techniques en cas de sélection

7.1 Format des copies

Tout film sélectionné doit être livré au format DCP et au format Apple ProRes.

7.2. Transport des copies

Les frais de transport des copies de projection ainsi que toutes les charges y afférent, notamment les honoraires des transitaires en douane à l'importation et à l'exportation, sont intégralement à la charge des producteurs, des réalisateurs ou organismes expéditeurs pour l'aller.

L'association Regard Caméra prend en charge le cas échéant le transport retour des copies ainsi que les frais d'entrepôt et d'assurance des copies de projection à compter de leur prise en charge et jusqu'à leur remise au transporteur pour le retour. Le tarif de référence retenu pour la valeur de la copie de projection est le tarif laboratoire (valeur de remplacement).

7.3 Sous-titrage et encodage

Le festival ne prend pas à sa charge les frais de sous-titrages ou d'encodage au format DCP des films.

7.4 Conditions de projection

Les films sélectionnés sont projetés au sein des salles dont dispose le festival.

En fonction des disponibilités des équipes de film et des salles, les films peuvent être projeté au Centre de Congrès (aménagé en cinéma par l'entreprise DéciPro) ou au Cinéma CGR Le Colisée.

Chaque film projeté amène à au moins une séance incluant un échange avec les spectateurs à la fin de la projection.

Article 8 – Dispositions diverses

Si besoin, l'association Regard Caméra, organisatrice du Festival International du Film Politique, se réserve le droit de modifier le règlement et est chargée de régler les cas non prévus dans le présent règlement.

Article 9 – Acceptation du règlement

L'inscription d'un film via le formulaire du Festival International du Film Politique implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES FILMS REGISTRATION FORM FOR FILMS

L'inscription des films se fait via notre formulaire d'inscription en ligne à l'adresse suivante : <https://www.fifp-occitanie.com/soumettre-un-film>

En soumettant un film au festival vous acceptez le présent règlement et la teneur.